



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 294 bis

Publié le 12 octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Arrêté préfectoral relatif à la gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant désignation du commissaire du gouvernement du GIP « centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de formation » (C2RP)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision ordonnancement secondaire – subdélégation de signature
Décision portant délégation de signature DREAL Hauts-de-France – Administration générale
Décision portant délégation de signature aux agents de la DREAL Hauts-de-France

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD

**Arrêté préfectoral n°
relatif à la gestion des événements zonaux de circulation routière
en zone de défense et de sécurité Nord**

**Le Préfet de la zone de défense et de Sécurité Nord
Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre nationale du Mérite**

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 instituant un plan général de gestion du trafic routier en zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2017 portant création d'une cellule de vigilance routière et organisation des activités de gestion des crises routières en zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 22 août 2014 relative au rôle des DIRM, DM, DREAL, DRIEA, DRIEE, DRIHL, DEAL, DIR dans la prévention des crises et la gestion des situations d'urgence et de post-crise dans les domaines de compétence du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité ;

Vu la circulaire NOR : DEVK1135001C du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crise routière ;

Vu la Note technique NOR : DEVK1613796N du 20 mai 2016 relative au renfort de la participation des DREAL de zone et des DIR de zone au dispositif de veille, de pré-crise et d'assistance à la gestion de crise comme conséquence de la suppression des centres régionaux d'information et de coordination routières et du centre national d'information routière ;

Vu l'arrangement particulier entre le gouverneur de la province de Hainaut (Belgique) et le préfet de la zone de défense Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, en date du 30 août 1999, relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours ;

Vu l'arrangement particulier entre le gouverneur de la province de Flandre occidentale (Belgique) et le préfet de la zone de défense Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, en date du 15 octobre 1999, relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours ;

Considérant la nécessité d'actualiser le dispositif organisationnel et opérationnel de gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité Nord suite à la suppression des centres régionaux d'information et de coordination routières et du centre national d'information routière ;

Considérant que la zone de défense et de sécurité Nord s'est engagée dans une démarche de dématérialisation de son plan de gestion du trafic routier via l'application d'Aide à la Gestion Opérationnelle des Risques Routiers et des Aléas (AGORRA) ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en lien avec le groupe d'appui opérationnel composé de la cellule de vigilance routière de la zone Nord, de l'EMIZ Nord, de la DIR Nord, de la SANEF et des forces de sécurité intérieure (gendarmerie, police nationale) ;

ARRETE

Article 1er - La gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité Nord s'opère dans le cadre :

- du groupe d'appui opérationnel - formation réunie au moyen des outils de conférence, dans une fonction de concertation et de décision collégiale - pour le suivi d'un événement ne nécessitant pas d'armer un COZ renforcé ;
- du COZ renforcé.

Article 2 - Les modalités de gestion des événements ou crises routières sont définies dans l'annexe technique n°1 relative à l'organisation zonale et à la mise en œuvre des mesures opérationnelles de gestion des événements de circulation routière.

Article 3 - Les mesures opérationnelles du dispositif de gestion des événements zonaux de circulation routière en zone de défense et de sécurité Nord sont :

- recensées dans l'annexe technique n°2 "Synthèse cartographique des mesures opérationnelles" ;
- recensées et font l'objet d'une gestion opérationnelle dans l'application d'Aide à la Gestion Opérationnelle des Risques Routiers et des Aléas (AGORRA).

Article 4 - Les annexes techniques et le contenu de l'application AGORRA sont mis à jour en tant que de besoin par la cellule de vigilance routière de la zone Nord et/ou la DREAL de zone, en lien avec les services composant le groupe d'appui opérationnel.

Article 5 - L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 instituant un plan général de gestion du trafic routier en zone de défense et de sécurité Nord est abrogé.

Article 6 - Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité, M. le préfet de l'Aisne, M. le préfet de l'Oise, M. le préfet du Pas-de-Calais, M. le préfet de la Somme, Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, M. le général commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France, M. le directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité, M. le contrôleur général, chef d'état-major interministériel de zone Nord, M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué ministériel de zone chargé des transports, M. le directeur interdépartemental des routes du Nord, M. le directeur chargé de l'exploitation de la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Lille, le 12 octobre 2018

Pour le préfet de zone, par délégation,
Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité



Jean-Christophe BOUVIER

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région
Hauts de France

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Arrêté portant désignation du commissaire du gouvernement du GIP « centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation » (C2RP)

Le Préfet de la Région Hauts -de -France
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public «centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation » et les arrêtés des 21 novembre 2003, 13 novembre 2006 et 31 décembre 2013 portant modification de cette convention ;

Sur proposition de la secrétaire général pour les affaires régionales;

ARRETE

Article 1er. : - Mme Rachel Deckert, responsable de la plateforme régionale d'appui juridique au secrétariat général pour les affaires régionales est désignée pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt public dénommé «centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation»(C2RP).

Article 2. : - La secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du Préfet de région Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France. Copie en sera adressée au centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation » (C2RP) et à la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Fait à Lille, le 10 octobre 2018



Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité
15 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et
du Logement

DECISION

Ordonnancement secondaire

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2018 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DECIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée aux directrices adjointes et directeurs adjoints :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Yann GOURIO
- Monsieur Julien LABIT

pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1er et 2, pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (MSPR) ainsi qu'à Monsieur Christophe ISORE, chargé de mission LOLF, pour l'exercice de responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ci-après :

BOP : Tous BOP
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :</i>		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP : 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
François RIQUIEZ	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

**BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH)
Périmètre : Titres 3, 5, 6**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référent du BOP 135, par intérim	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :</i>		
John BRUNEVAL	adjoint au chef de service ECLAT	
Vincent PRADEAU	adjoint à la cheffe du pôle aménagement du territoire	
Sophie HUCHETTE	cheffe du pôle habitat construction	
Sylvie DU COUEDIC	Adjointe à la cheffe du pôle habitat construction	
Jean-Christophe HOLDERIC	Chef de la mission expertise et capitalisation	

BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM
Périmètre : Titres 3,5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE), référente du BOP 217 CGDD	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de C ADJRIOU :</i>		
Paule FANGET	adjointe cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDEE)	
Frédéric CARLIER	chef du pôle Promotion de la transition	

BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Pierre BRANGER	chef du service ECLAT, référent du BOP 135	40 000 €
Daniel HELLEBOID	chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
En cas d'absence ou d'empêchement de P BRANGER :		
John BRUNEVAL	adjoint au chef de service ECLAT	
Bruno SARDINHA	chef du pôle Air-Climat-Énergie	
Pascal FASQUEL	adjoint au chef du pôle Air-Climat-Energie	
En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
François VANDENBON	chef du pôle véhicules	

BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Xavier BOUTON	chef du service Risques, référent du BOP 181	40 000 €
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature	
En cas d'absence ou d'empêchement de X BOUTON :		
Mathilde PIERRE	adjointe du chef du service Risques	
Grégory BRASSART	adjoint du chef du service Risques	
Laurent CHAUVEL	chef de la division risques accidentels	
Laurent COURAPIED	chef de la division risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
Roger DHENAIN	chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
Jean-Marie BLAVOET	chef d'unité hydrométrie	
Nathalie GAFFET	cheffe d'unité prévision des crues	Limitée à l'usage de carte achat individuelle et nominative, dans le respect des plafonds définis
Laurent GOBLET	techniciens hydro	
Éric WILK		
Jean-Michel LACQUEMANT		
Xavier POLBOS		
Pascal LIS		
Didier GRENOUILLET		
En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET		
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	40 000 €

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
	chef du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux 40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI, chef du SMI par intérim	40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de N LENOIR:</i>		
Luc FOLLEBOUT	responsable du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Régis AUFFRET	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Aurélien BALMER	adjoint au responsable du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Suzanne ROBACZYNSKI ALBERT	cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
Claire CAFFIN	adjointe au responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	
Thierry OGEZ	chargé mission Bruit	
Thierry BOETE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Gaëlle PAYEN	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes et marchés travaux
Adrien BRULEZ	responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
Laurent LEFEVRE	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
François SANDT	responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Clément FOSSE-MAHIER	responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	

BOP : 203 – « Infrastructures et services de transport » (IST)

Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	40 000 €
Daniel DANDREA	Adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST)

Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
	chef du SMI, référent du BOP 203	sans seuil
Nicolas LENOIR	adjoint au responsable du SMI, chef du SMI par intérim	

BOP : 207 – « Sécurité et circulation routières » (SCR)
Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	40 000 €
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de D HELLEBOID :</i>		
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	

BOP : 217 – « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)
Périmètre : Titres 2, 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général, référent du BOP 217	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

BOP : 723 - 333
Périmètre : Titres 3 et 5

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	secrétaire général	40 000 €
En cas d'absence ou d'empêchement de F BOULANGER :		
Bénédicte VAILLANT	secrétaire générale adjointe	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière	
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière	

Article 4 :

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

La signature du certificat pour mise en paiement des actes relevant du titre 9 est déléguée aux personnes mentionnées aux articles 1 et 3 sans seuil.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3 délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6 :

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP : 113 – PEB

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 135 – UTAH

Agents	Fonctions	Restrictions
Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Sylvain GAGLIARDI Laurent HERLIN Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Christine SAZY-HERCENT Marie LEROY Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Jérôme CINAL Edwige FOURNIER Florence BAUDOT Élodie VERRIELE Yvan PERROUX Aurélien DECLOMESNIL Maryse BOURGOIN-DENOEU	chargés de mission	sans

BOP : 174 – EAM

Agents	Fonctions	Restrictions
Alexis DRAPIER Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Nicolas PARIS Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL	chargés de mission	sans
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
David LEFRANC	chef d'UD Littoral	
Lionel MIS	chef d'UD Lille	
Didier BRUNET	chef d'équipe véhicules UD Lille	
Sébastien PREVOST	chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	chef d'UD Somme	
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	techniciens véhicules UD Artois	

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement le service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

BOP : 181 – PR

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	sans
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de M GREVET :</i>		
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	

Agents	Fonctions	Restrictions
Lionel MIS	chefs UD	Uniquement le service fait
David LEFRANC		
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Sébastien PREVOST		
Caroline DOUCHEZ		
Guillaume VANDEVOORDE		
Myrienne LEGROS	assistantes chefs UD	
Chantal MAIRECHE		
Edwige BERTELOOT		
Elizabeth PAS		
Marie-Christine GUIMARD		
Nathalie ROHMER		
Monique LEMARCHAND		
Sandrine FLANDRE		
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	responsable unité GPEEC / formation	

Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
<i>En cas d'absence ou d'empêchement de R ZMYSLONY :</i>		uniquement service fait
Jean-Marc DEDOURGE	adjoint au chef de la division	

BOP : 203 – IST

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Yannick DEBRABANT Valentine BAYLE Boris LY Audrey DUPONT	chargés de mission	sans
Bella ANSEUR Isabelle HEROGUET Djanffar Love SALIM M'KOU François GAUDRE Kathy GERME André MORTREUX Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Laurie DEGROOTE Pierrick PAGE Guillaume POTEAU Frédéric DIDELET Geoffrey BERNARD Gauthier CROCHU	chargés d'études	sans
Noémie COLIN (jusqu'au 01/11/2018) Cécile LAURENT Cédric NURDIN	chargés d'affaires de procédure foncière	sans
Marie-Agnès BOISSEAU Geneviève GIRARD Clotilde VERHOEVEN	chefes de Pôle et unités PFCP	sans
Pour le SSTV :		
Ali BIDA	chef unité professionnels du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Daniel DANDREA	adjoint au chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Corinne DIRUIT	chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	chef unité contrôle Arras	
Pierre CONDE	chef unité contrôle Prouvy	
Matthieu FOURCROY	Chef unité contrôle Calais par intérim	
Lionel TOURTELIER	chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	chef unité contrôle Beauvais	
Murielle COZETTE	chef unité contrôle Amiens	

BOP : 207 – SCR

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	animateur sécurité routière	Uniquement le service fait
Sylvie DELPIERRE	chargée mission sécurité routière	

BOP : 217 – CPPEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		<p>Actions 3 et 5</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	
	gestionnaire unité immobilier	
Nicolas CAREMELLE	responsable unité informatique	
Laurent LEGRAND Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Christophe VANWINGENE Alban BRIAT Jean-Marie CHOREIN	agents unité informatique	
Élisabeth TABARY	responsable unité achats	
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Braïka KESRAOUI Carmen GONZALEZ	gestionnaires	
Lenka SVITEK	responsable pôle Ressources Humaines	
	adjoint cheffe du pôle RH et responsable unité RH/formation de proximité	
	chef unité RH de synthèse et de proximité	
Laurence MARQUART	Cheffe unité GPEEC / formation	
Pour le service Risques :		
Xavier BOUTON	chef du service	
Mathilde PIERRE	adjointe au chef de service	
Grégory BRASSART	adjoint au chef de service	
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	chefs de pôle	
Charlotte DOUMENG	responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	responsable unité prévision des crues	
Christophe BIADALA	responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Jean-Marie BLAVOET	responsable unité hydrométrie	
Didier GRENOUILLET	chargé de maintenance	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC	assistantes	

Mélanie BERTHUIN Isabelle RONDEAU Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER		
---	--	--

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature :		<p>Action 3</p> <p>Uniquement les constatations de service fait</p>
Marc GREVET	chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
Frédéric FLORENT-GIARD	chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	chef du pôle Délégation de bassin Artois-Picardie	
François RIQUIEZ	chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	cheffe du pôle Risques naturels	
Pour le service ECLAT :		
Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT-GASTARRIET	assistantes	
Pour le service IDDEE :		
Liliane VASSEUR	assistantes	
Patrice FRERE	assistant	
Pour le SSTV :		
Daniel HELLEBOID	chef du SSTV	
Thierry THOUMY	adjoint au chef du SSTV	
Daniel DANDREA	adjoint à la cheffe du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
François VANDENBON	chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTENHOVE	chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	adjoint au chef du pôle véhicules	

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		Action Uniquement les constatations de service fait
Catherine ROGE Sylvie MAUFFROY Corinne DECQ Isabelle LEROY	assistantes	
Pour les UD :		
Artois :		
Frédéric MODRZEJEWSKI	chef d'UD	
Élisabeth PAS	assistante	
Michèle D'HOLLANDE	assistante	
Dominique LAHONDES	administratif véhicules	
Hainaut :		
Isabelle LIBERKOWSKI	cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMMENO	assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	technicien CT activité véhicules	
Maximilien DEGOBERT	inspecteur ICPE	
Lille :		
Lionel MIS	chef d'UD	
Myrienne LEGROS	assistante	
Littoral :		
David LEFRANC	chef d'UD	
Aisne :		
Monique LEMARCHAND	assistantes	
Anna DELARIBERETTE		
Fabienne MICHELIN-GRACIA		
Nathalie ROHMER		
Oise :		
Sandrine FLANDRE	assistantes	
Marjorie BONNARD		
Somme :		
Hélène JEANNOT	assistantes	
Marine DEMARQUOIS		

BOP : 217 – CPPEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour la Direction :		Action 3 Uniquement les constatations de service fait
Denise HOSS Martine BOSCARD Sylvie LENFANT	assistantes	
Perrine LESAVRE	directrice de Cabinet	
Pour la MSPR :		
Élodie PATTE-GONDRAN	responsable	
Émilie SZWAGROWSKI Michèle BAVIER Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Brigitte FIEVET Sabrina POTEZ	assistantes	
Barbara DE BLOCK	infirmière	
Pour mission Qualité - Ecoresponsabilité :		
Didier DARGUESSE	responsable qualité	
Vanessa HERMEZ-COURCIER	Adjoint au responsable mission qualité écoresponsabilité	
Emilie LAGASSE	Chargée de mission Ecoresponsabilité	
Émilie DEROSIERE	chargé de mission qualité et contrôles internes	
Pour la mission Sécurité - Défense :		
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	chargés de mission	
Pour le Service Juridique Mutualisé :		
Sylvain GATHOYE	chef du SJM	
Maÿlis RIGOT	adjointe, cheffe de la division Affaires générales	
	cheffe de la division Travaux et contrats publics	
	cheffe de la cellule Dommages de travaux publics et domanialité	
Anne FURON	cheffe de la division contentieux pénal urbanisme et ICPE	
Régine DEMOL	adjointe en charge des affaires du Tribunal Administratif d'Amiens	
Pour le SMMAPAC :		
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service	
Thibaut FOURDRIN	Adjoint au chef de service, chef du CPCM	
Véronique ZIEMBA	Adjointe au chef du CPCM	
Laurence DUBOIS-CELMIS	Cheffe du pôle GA-Paie-Retraite	
Isabelle JOSSELIN	Adjointe à la cheffe du pôle GA-Paie-Retraite, cheffe de l'unité GA-Paie	

Olivier BURY	Chef du pôle Achats-Marchés	
Odile BASCOP-ADJANOH	Assistante du service	

BOP : 723 - 333

Agents	Fonctions	Restrictions
Michel WILCZYNSKI	chef du pôle logistique	Uniquement les constatations de service fait
Dany LEROY	responsable unité moyens généraux	
Emmanuel ORY	responsable unité logistique de proximité	
Marie-Line TUNE	assistant unité moyens généraux	
Didier CARON	assistant unité moyens généraux	
Serge LECLERC	responsable unité immobilier	

Article 5 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

BOP : 203

Agents	Fonctions
Pour le SMI :	
	chef de service SMI
Nicolas LENOIR	adjoint au chef du SMI, chef du service par intérim
Marie-Agnès BOISSEAU	cheffe Pôle Finances Commande Publique
Geneviève GIRARD	responsable d'unité, Adjointe à la cheffe Pôle Finances Commande Publique
Clotilde VERHOEVEN	responsable d'unité, référente commande publique

BOP : Tous BOP

Agents	Fonctions
Pour le SG :	
Christophe DIRUIT	chef du pôle gestion financière
Nathalie BEVE	adjointe du chef du pôle gestion financière
Élisabeth TABARY	responsable unité achats
Sheela SUREKA Claire DELBARRE Sylvie TUYN Vacataires : Braïka KESRAOUI Carmen GONZALEZ	gestionnaires
Danielle BOUTHORS Solange MLAPA Peggy VALET	chargées de mission

Article 6 :

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais vers Chorus :

Agents	Fonctions	Programmes
Odile LANNOY	gestionnaire	tous programmes
	chef de l'unité RH de synthèse et de proximité à Lille	

Article 7 :

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire » (SG)

	Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Denise HOSS Martine BOSCARD	Sylvie LENFANT
Qualité - Ecoresponsabilité	Chantal DUFOURMANTEL	Emilie LAGASSE
Communication	Denise HOSS Martine BOSCARD	Maryline DELATOURE
MSPR	Emilie SZWAGROWSKI Michèle BAVIER Evelyne LEEUWERCK Brigitte FIEVET Sabrina POTEZ	Chantal MALOBERTI
Secrétariat général	Solyana MORLIGHEM	Françoise ROELENS Christian KORNOUITYCH
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER
Eau et Nature	Liliane VASSEUR	Michèle MANDEL Catherine BLANGER Christelle SEVEL
ECLAT	Catherine ERMOLENKO Isabelle VALMONT Adda DAHMANI Magalie MACHINSKI	/
IDDEE	Claire RIGAUD Patrice FRERE Fatima AZZAOU Pascale LEBLOND Damien POULAIN Quentin DUBRAY	Sylvie MODESSE
Transports et Véhicules	Nathalie PICAUD France D'ARTOIS Elisabeth DESPLANQUES	Caroline BATTEUX

Mobilité et Infrastructures	Catherine ROGE	Sylvie MAUFROY
SMMAPAC	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Amandine DENIELLE	Odile BASCOP Loïc VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Amandine DENIELLE
Service Juridique Mutualisé	Christelle FREMEAU	Caroline BATTEUX
UD Artois	Élisabeth PAS Michèle D'HOLLANDE	/
UD Hainaut	Chantal MAIRECHE	/
UD Lille	Myrienne LEGROS	/
UD Littoral	Edwige BERTELOOT	/
UD Aisne	/	Roselyne LAMBERT Anna DELARIBERETTE Fabienne MICHELIN-GRACIA Nathalie ROHMER
UD Oise	/	Sandrine FLANDRE Sandrine LESAGE Sylvie AMELINE
UD Somme	/	Hélène JEANNOT Martine DEMARQUOIS
ASN	Élisabeth LETURQUE Nathalie LEROY	/

- à procéder à la dernière validation de l'état de frais et à sa mise en paiement : « gestionnaire valideur » (GV)

Agent Habilité	Habilitation
Odile Lannoy	GV
	GV

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

DREAL Hauts-de-France :

LEROY Dany

D'HALLUIN Marie-Dominique

ORY Emmanuel

KORNOUTYTCH Christian

ASN :

ZMYSLONY Remy

LEROY Nathalie-Claude

LETURQUE Elisabeth

Article 8 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL ainsi que pour le compte des services délégants DDT(M) Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, DRAAF Hauts-de-France, DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme, ENTE, CVRH, DIR, sur les BOP 113 – 134 – 135 – 143 – 148 – 149 – 159 – 174 – 181 – 190 – 203 – 205 – 206 – 207 – 215 – 217 – 333 – 721 – 723 – 724 les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués
Thibaut FOURDRIN Véronique ZIEMBA Charlotte SALOMEZ Éric LAUWERIE Nathalie BOULET Nathalie FILIPPI Fabien MARGUERITE Véronique CAREYE Fatma BRAHIMI Sonia MEDJENI Aurélie GOURGUECHON Romain ROBYN Virginie ANQUEZ	valideurs	<ul style="list-style-type: none"> - les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR, - les validations des engagements juridiques, - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), - les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, - toutes correspondances, ampliatiions, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes
Unité Achats Subventions :		
Bertrand COMBAZ Lydie HAUTIER Virginie HOUSSEAU Didier LAURENT Florence LECLERCQ Brigitte PERRILLAT Sandra RAOUT Benoît ROUGERON Nicolas SOYEZ Pierre WALLET	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Vacataires : Marine COPIN		
Unité Marchés Complexes		
Jean-François BARBET Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait
Unité Prestations Sociales RNF		
Ghislaine ROBYN Aurélie MALADRY Hélène CONCEICAO	chargé-es de prestations comptables	certification du service fait

Article 9 :

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégués ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

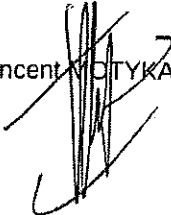
Article 10 :

Monsieur Vincent MOTYKA, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et à la Directrice Départementale des Finances Publiques du Département de l'Oise accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Lille, le 11 OCT. 2018

le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Vincent MOTYKA


PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

DECISION
portant délégation de signature
DREAL Hauts-de-France

Administration générale

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2018 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France,

DECIDE

Article 1er

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Yann GOURIO**, Directeur Adjoint
- **Monsieur Julien LABIT**, Directeur Adjoint

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe I de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Bénédicte VAILLANT, Secrétaire Générale adjointe
Monsieur Loïc VANDERPLANCKE, chef du Service Mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité (SMMAPAC)
Monsieur Thibaut FOURDRIN, adjoint au chef du SMMAPAC, chef du Centre de Prestations Comptables Mutualisé
Madame Laurence DUBOIS-CELMIS, cheffe du pôle GA-Paie-Retraites
Madame Isabelle JOSSELIN, adjointe à la cheffe du pôle GA-Paie-Retraites

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe II de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

Monsieur Daniel HELLEBOID, chef du service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef de service Sécurité Transports et Véhicules
Monsieur Ali BIDA, chef de l'unité professions du transport
Monsieur Daniel DANDREA, adjoint à la cheffe de pôle régulation et contrôle des transports
Madame Elvire CANLERS, cheffe du pôle sécurité des circulations

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe III de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef de service Mobilité et Infrastructures, chef du service par intérim
Madame Suzanne ALBERT ROBACZYNSKI, cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Madame Claire CAFFIN, adjointe à la cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
Monsieur François SANDT, responsable de la cellule procédures administratives et foncières

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de délivrer et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies au paragraphe IV de l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2018 à :

- **Monsieur Xavier BOUTON**, chef du service Risques
- **Monsieur Pierre BRANGER**, chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires
- **Mme Chantal ADJRIOU**, cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Madame Caroline DOUCHEZ**, cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
- **Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI**, chef de l'Unité Départementales de l'Artois
- **Monsieur Isabelle LIBERKOWSKI**, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- **Monsieur Lionel MIS**, chef de l'Unité Départementale de Lille
- **Monsieur David LEFRANC**, chef de l'Unité Départementale du Littoral

- **Monsieur Sébastien PREVOST**, chef de l'Unité Départementale de l'Oise
- **Monsieur Guillaume VANDEVOORDE**, chef de l'Unité Départementale de la Somme

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier BOUTON, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Mathilde PIERRE**, adjointe du chef du Service Risques
- **Monsieur Grégory BRASSART**, adjoint du chef du Service Risques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRANGER, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur John BRUNEVAL**, adjoint au chef du service Énergie, Climat, Logement, Aménagement des Territoires,
- **Monsieur Vincent PRADEAU**, adjoint au chef du pôle Aménagement des Territoires
- **Monsieur Bruno SARDINHA**, chef du pôle Air-Climat-Énergie
- **Monsieur Pascal FASQUEL**, adjoint au chef du pôle Air-Climat-Énergie
- **Madame Sophie HUCHETTE**, cheffe du pôle Habitat et Construction
- **Madame Sylvie DU COUEDIC**, adjointe à la cheffe du pôle habitat et construction

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal ADJRIOU, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Paule FANGET**, adjointe à la cheffe du service Information Développement Durable et Évaluation Environnementale
- **Mme Caroline CALVEZ-MAES**, cheffe du pôle Autorité Environnementale
- **Mme Yvette BUCSI**, adjointe à la cheffe du pôle Autorité Environnementale

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline DOUCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pascal DE SAINT VAAST**, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Aisne

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MODRZEJEWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jean-Marie LECLUSE**, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de l'Artois

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LIBERKOWSKI, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Medhy MELIN**, adjoint Risques Technologiques à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
- **Monsieur Richard PREUVOT**, adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Christelle MARQUIS**, adjointe au chef de l'Unité Départementale de Lille

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David LEFRANC, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Sébastien CARRE**, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral
- **Monsieur Grégory LEFRANCOIS**, adjoint au chef de l'Unité Départementale du Littoral

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PREVOST, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Christelle TILLIER**, adjointe au chef de l'Unité Départementale de l'Oise

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume VANDEVOORDE, subdélégation de signature est donnée à :

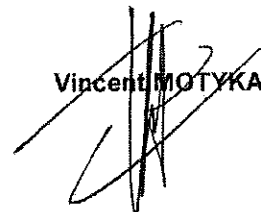
- **Monsieur Patrice HERMANT**, adjoint au chef de l'Unité Départementale de la Somme
- **Monsieur Hicham EL MOUDEN**, adjoint Risques Technologiques au chef de l'Unité Départementale de la Somme

Article 6 :

Monsieur Vincent MOTYKA Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise.

Lille, le 11 OCT. 2018

**Le Directeur Régional
de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Hauts-de-France**


Vincent MOTYKA

PRÉFET DU NORD

DECISION

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),

Vu l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 nommant Monsieur Vincent MOTYKA, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais – Picardie,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord du 3 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord en date du 3 août 2018 à :

- **Madame Catherine BARDY**, Directrice Adjointe
- **Madame Virginie MAIREY-POTIER**, Directrice Adjointe
- **Monsieur Yann GOURIO**, Directeur Adjoint
- **Monsieur Julien LABIT**, Directeur Adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, Secrétaire Général
Madame Bénédicte VAILLANT, Secrétaire Générale adjointe
Madame Perrine LESAVRE, directrice de Cabinet
Monsieur Xavier BOUTON, chef du service Risques
Madame Mathilde PIERRE, adjointe du chef du service Risques
Monsieur Grégory BRASSART, adjoint du chef du service Risques
Monsieur Marc GREVET, chef du service Eau et Nature
Monsieur Pierre BRANGER, chef du service Énergie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires

Monsieur John BRUNEVAL, adjoint au chef du service Energie, Climat, Logement et Aménagement des Territoires
Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale
Monsieur Daniel HELLEBOID, chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules
Monsieur Thierry THOUMY, adjoint au chef du Service Sécurité des Transports et des véhicules
Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint au chef du Service Mobilité et Infrastructures, chef du service par intérim
Monsieur Lionel MIS, chef de l'Unité Départementale de Lille
Madame Isabelle LIBERKOWSKI, cheffe de l'Unité Départementale du Hainaut
Monsieur David LEFRANC, chef de l'Unité Départementale du Littoral

Article 2-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018, paragraphe I-1 (Mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs) à :

DHENAIN Roger
DOUMENG Charlotte
LAMACQ Philippe
TAIN Caroline

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août, paragraphe I-2 (Environnement Industriel) à :

CHAUVEL Laurent
SANTERRE Nicolas
COURAPIED Laurent
COLACCINO Sandro
DEBONNE Olivier
EMIEL Christophe
CARRE Sébastien
PACAULT Nicolas
TAIN Caroline
MELIN Medhy
PREUVOT Richard
TISON Maxence
BAYARD Caroline
MARQUIS Christelle
GILLE Christine
MASSON Vincent
PENIN Jean-Marc

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018, paragraphe I-3 (Équipements sous pression) à :

CHAUVEL Laurent
PHILIPP Maxime
CARON Philip
DAMIENS Alexandre
DAVID Didier
DELANNOY Vincent
DUTHOIT Xavier
HAMMER Benoit
MASCARTE Virginie

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe I-4 (Production, transport et distribution d'énergie) à :

PHILIPP Maxime
CHAUVEL Laurent
DAVID Didier
CARON Philip
MASCARTE Virginie

- l'article 1° de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
Paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

FLORENT-GIARD Frédéric
BINCE Frédéric
GONIDEC David

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe III (Énergie) à :

ASLANIAN Élisabeth
SARDINHA Bruno
BILLET Fabien
DRAPIER Alexis
FASQUEL Pascal

- l'article 1° de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe IV-1 (Véhicules) à :

VANDENBON François
PREVOST Sébastien
LIBERKOWSKI Isabelle
MODRZEJEWSKI Frédéric
BOUSSARD David
BRUNET Didier
DEREUMAUX Patrick
DUPLAT Sébastien
BINDI Philippe
CARIN Grégory
DAUCHEZ Jean-Bernard
DEBRAS Christian
DEVRED Bruno
DUBRULLE Grégory
ABOULAHCEN Malika
MABUT Harry
MARCHAL Eric
OPIGEZ Pascal
VATBLED Philippe
LAMAND Stéphanie
VUYLSTEKER Alexandre
WILLEMART Marcel
PETIT David
LAHONDES Dominique
MAISON Florence
ABOULAHCEN Malika
GALLIEZ Annick
TONNEL Christine

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe IV-2 (Transports exceptionnels) à :

CANLERS Elvire

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

DANDREA Daniel
UYTTENHOVE Vincent

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe V-1 (sécurité des transports publics guidés) à :

LENOIR Nicolas
FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- **décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation**
- **décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle**

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- **décision concernant la gestion des documents**

- Suivi des systèmes en exploitation :

gestion des événements affectant la sécurité :

- **information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG**

gestion des situations sensibles :

- **imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration**
- **décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**

- l'article 1er de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

LENOIR Nicolas
FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)

- **décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation**

gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)

- **décision concernant la gestion des documents**

- Suivi des systèmes en exploitation :
gestion des événements affectant la sécurité
- **information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG**

gestion des situations sensibles

- **imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration**
- **mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité**
- **décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**
- **décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation**

Article 3-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018
paragraphe VII (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

MIS Lionel
LIBERKOWSKI Isabelle
LEFRANC David
CHAUVEL Laurent
DAVID Didier

Article 4-

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 6 de l'arrêté susvisé de Monsieur le Préfet du Nord du 3 août 2018,
paragraphe VIII (Expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible) à :

MIS Lionel
LIBERKOWSKI Isabelle
LEFRANC David
CHAUVEL Laurent
DAVID Didier

Article 5-

Monsieur Vincent MOTYKA, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de Monsieur le Préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 11 OCT. 2018

le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement
des Hauts-de-France

Vincent MOTYKA